

Le plan de sobriété énergétique

L'ampleur de la crise énergétique se traduit par la flambée des coûts et une augmentation des dépenses d'énergie, ayant un impact sur l'ensemble de la population. L'agglomération de Cap Atlantique s'associe à l'effort collectif demandé par le Gouvernement et décide de mettre en place un plan d'actions visant à une baisse globale de 10% de la consommation d'énergie.



Plan de sobriété énergétique : pourquoi ?

L'agglomération poursuit son engagement en faveur du climat avec la mise en place de son plan de sobriété énergétique. Celui-ci s'inscrit en complément des démarches menées par les communes du territoire et fait écho au "plan d'urgence sobriété énergétique" communiqué cet été par l'État, qui vise, d'abord à la réduction de la consommation énergétique dans le pays à hauteur de 10 % d'ici 2024 et, ensuite à restreindre les risques de coupures d'énergie cet hiver.

Les mesures et objectifs

Le plan de sobriété énergétique que propose l'agglomération de Cap Atlantique est constitué de **24 mesures simples, concrètes et exploitables dès maintenant ou à très court terme**, et doit être mis en place cet hiver.

Ces 24 actions sont divisés en 2 champs d'actions à mettre en oeuvre dès le 1er décembre 2022 :

- ▶ Des actions à portée interne, concernant les agents de la collectivité, leurs espaces de travail et leurs impacts sur le territoire : l'obligation d'éteindre les ordinateurs le midi et le soir, la température fixée à 19°C au sein des bâtiments de l'agglomération, la coupure de l'eau chaude dans les sanitaires...
- ▶ Des actions externes, touchant les services mis en oeuvre par l'agglomération dans ses 22 compétences, telles que l'extinction de l'éclairage public dans les zones d'activités communautaires, l'étude sur la distribution d'un "pack sobriété" pour les habitants ou encore le déploiement d'un boîtier intelligent Voltalis...

La communauté d'agglomération de Cap Atlantique veillera à une mobilisation exemplaire de l'ensemble de ses services, de ses agents et des élus, pour faciliter les changements d'habitudes de travail et d'usagers sur son territoire, et ainsi apporter sa contribution à l'effort nécessaire de tous, dès cet hiver 2022 qui arrive dans moins d'un mois.

Les 24 mesures mises en place dès le 1er décembre

Les actions à portée interne :



Les actions sur le territoire



Changeons nos habitudes et mobilisons-nous tous ensemble pour atteindre notre objectif : réduire notre consommation d'énergie de 10 % dès cet hiver !



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**